

SÉNAT

Le mercredi 19 janvier 1955

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

LE CODE CRIMINEL

MESSAGE DES COMMUNES—COMITÉ MIXTE
CHARGÉ D'Étudier CERTAINES QUES-
TIONS VISANT LE DROIT CRIMINEL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, nous avons reçu de la Chambre des communes un message ainsi conçu:

Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué afin d'enquêter et de faire rapport sur la question de savoir s'il y a lieu de modifier le droit pénal du Canada en ce qui concerne a) la peine capitale, b) les punitions corporelles ou c) les loteries et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure;

Que 17 membres de la Chambre des communes, que la Chambre désignera plus tard, soient membres dudit comité mixte à titre de représentants de la Chambre; que le quorum dudit comité soit de neuf membres; et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet égard;

Que le comité soit autorisé à instituer, au sein de ses propres membres, les sous-comités qu'il jugera opportuns ou nécessaires; à assigner des personnes, à demander le dépôt de documents et de dossiers; à siéger pendant les séances de la Chambre et à faire rapport de temps à autre;

Que les délibérations et les témoignages du comité spécial institué au cours de la dernière session en vue de faire une enquête et de présenter un rapport sur les questions susdites, ainsi que les documents et les dossiers déposés devant le comité, soient renvoyés audit comité;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression pour l'usage du comité et du Parlement et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet égard;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un conseiller juridique;

Et qu'un message soit adressé au Sénat, lui demandant de s'unir à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte proposé.

Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce message?

L'honorable M. Macdonald: A la prochaine séance.

COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ
DE SÉLECTION

L'honorable Arthur-L. Beaubien: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité de sélection.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité de sélection, chargé de constituer les divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs...

Des voix: Suffit.

(Voir le texte du rapport à l'appendice qui paraît à la fin du compte rendu d'aujourd'hui, pp. 59 et 60.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Beaubien: Dès maintenant, si le Sénat le veut bien.

Qu'il me soit permis de signaler, honorables sénateurs, que chaque comité compte des vacances et que tout sénateur qui aimerait faire partie d'un autre comité que celui auquel il a été désigné a le privilège d'y être assigné en tout temps.

Avec l'assentiment du Sénat, je propose l'adoption du rapport dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

NOMINATION

L'honorable M. Beaubien: Honorables sénateurs, si le Sénat y consent, je propose:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents durant la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; que le comité du Règlement soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de pièces et documents lorsque requis; et que le comité de la régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans que le Sénat lui confie de mandat spécial à cette fin, d'examiner toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ MIXTE DES TRAVAUX
D'IMPRESSION

MESSAGE À LA CHAMBRE DES COMMUNES—
LISTE DES MEMBRES

L'honorable M. Beaubien: Honorables sénateurs, avec votre permission, je propose la motion suivante:

La Chambre décide qu'un message soit transmis à la Chambre des communes par un des greffiers présents au Bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Bradette, Bradley, Comeau, Davies, Euler, Fallis, Isnor, Nicol, Stambaugh, Stevenson, Turgeon et Wood ont été constitués en comité chargé de la surveillance des travaux d'impression du Sénat au cours de la présente session et pour représenter le Sénat au comité mixte des deux Chambres à l'égard des travaux d'impression du Parlement.

La motion est adoptée.